

Conseil du 20^{ème} arrondissement de Paris
Séance du 18 mai 2022

**Vœu relatif à la mise en œuvre d'une concertation pour l'attribution des locaux commerciaux
au 88 rue de Ménilmontant dans le 20^{ème} arrondissement**

Déposé par François-Marie DIDIER et les élus du Groupe Changer Paris du 20^{ème}

Considérant le vœu du conseil de quartier Belleville voté à l'unanimité le 7 avril 2022 relatif à la mise en œuvre d'une concertation pour l'attribution des locaux commerciaux au 88 rue de Ménilmontant dans le 20^{ème} arrondissement ;

Considérant la mobilisation des habitants du quartier concernant l'avenir de la parcelle du 88 rue de Ménilmontant ;

Considérant la délibération DLH 383 votée lors du Conseil de Paris de décembre 2015 et relative à la construction de logements étudiants au 88 rue de Ménilmontant ;

Considérant l'amendement à cette délibération voté par le Conseil de Paris de décembre 2015 et qui demandait une concertation des habitants quant à l'attribution des locaux d'activité sur cette parcelle ;

Considérant qu'aucune concertation des habitants n'a été mise en place ni par la municipalité actuelle ni par la municipalité précédente ;

Considérant le vote de la Charte de la démocratie locale par le Conseil d'arrondissement de mars dernier qui prévoit une place prépondérante à la concertation.

Sur proposition de François-Marie DIDIER et des élus du groupe Changer Paris du 20^{ème}, émet le vœu :

- **Que la Mairie du 20^{ème} arrondissement respecte le vote du conseil de quartier Belleville du 7 avril 2022**
- **Que le Maire du 20^{ème} arrondissement mette en œuvre la concertation pour l'attribution des locaux commerciaux programmés dans le projet du 88 rue de Ménilmontant ;**
- **Que le Maire du 20^e arrondissement garantisse une concertation large, intégrant tous les projets proposés pour cette parcelle ;**
- **Que le Maire du 20^e arrondissement intègre des habitants dans la décision sur le choix du projet pour la parcelle du 88 rue de Ménilmontant.**